



AVIS d'APPEL PUBLIC à la CONCURRENCE

1. **COLLECTIVITE CONTRACTANTE** : VILLE de MURET - 31600
2. **POUVOIR ADJUDICATEUR** : Monsieur le MAIRE
3. AVIS d'INFORMATION : TRAVAUX de **Démolition partielle (arasement des murs à 1 m) du bâtiment situé au 30-32 rue de Louge (Cf plan de situation + plan projet)**
4. PROCÉDURE de PASSATION : Procédure Adaptée Ouverte (Art 28 CMP) MAPA 2011 / 069T
5. **CRITÈRES** de Sélection des Candidatures et d'Attribution des Marchés :

Candidatures

- régularité de la situation juridique, fiscale et sociale, (DC1 – DC2 – NOTI 1 et NOTI2 ou équivalents)
- capacités techniques et financières – compétences & expériences professionnelles,
- attestation d'assurance R.C et R.P en cours de validité – (importance des garanties)

Offres :

- Prix (70 %)
- Modalités intervention (recyclage des déchets)(10%)
- Délais (planning) (20 %)

6. **FORME JURIDIQUE** du Groupement éventuel des opérateurs économiques : si Groupement, il sera solidaire.
7. **DELAI minimum de validité des offres** : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres
8. **Possibilité de remettre une OFFRE** :
 - auprès du **Service des Marchés Publics de la Ville** : par Fax au 05 61 51 95 41
(Dossier à fournir : Devis Détaillé + Mémoire technique explicatif des modalités d'intervention)
9. **DELAIS IMPERATIFS** :
 - Date impérative de DEBUT des TRAVAUX : Lundi 17 octobre 2011-
 - Délai impératif de REALISATION : 2 semaines soit une FIN des travaux : **vendredi 28 octobre 2011.**

1. **Instance chargée des procédures de recours** : Tribunal Administratif de Toulouse 68, rue Raymond IV B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex, Tél. : 05.62.73.57.57, Télécopieur : 05.62.73.57.40. – mail : greffe.ta-toulouse@juradm.fr – web : www.ta-toulouse.juradm.fr.

2. Précisions concernant les délais d'introduction des recours : selon les dispositions du CDJA

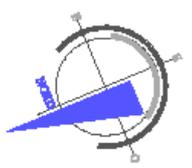
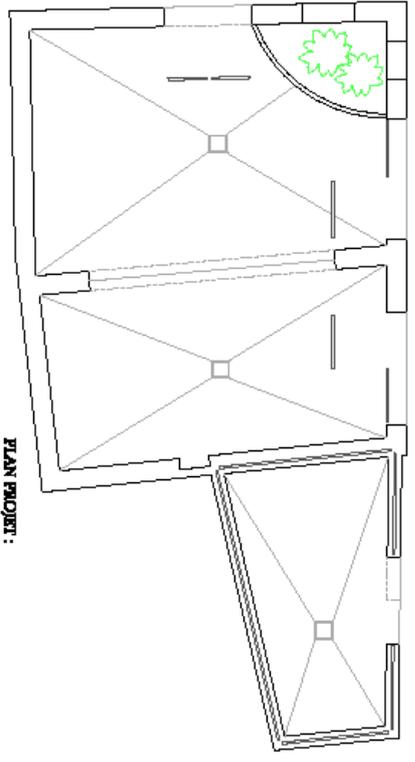
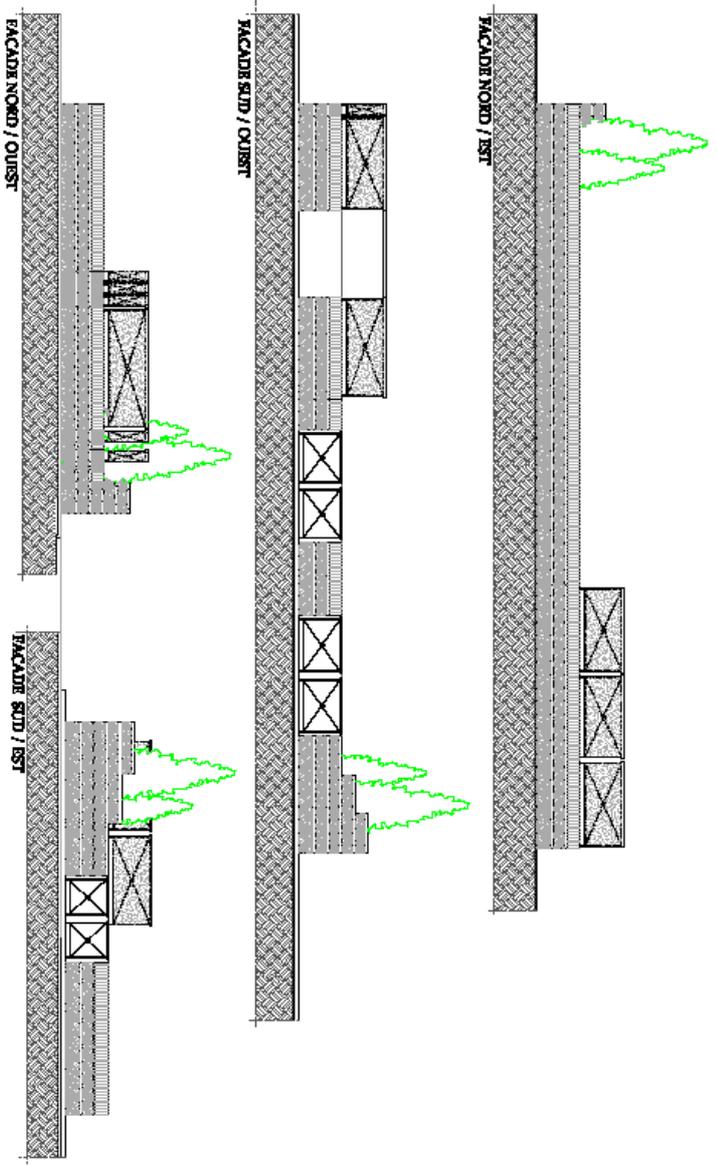
- référé précontractuel (L551-1) l'introduction du recours peut se faire jusqu'à la signature du marché
- référé contractuel (art L 551-13 à L 551-23) dans un délai de trente et un jours suivant la publication de l'avis d'attribution
- recours (art R 421-1) dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision de rejet
- recours direct contre le contrat dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution.

10. **RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES** : Anne TOURNIER-MARRE : TEL 05 61 51 90.35.

11. **MODALITES de FINANCEMENT & de PAIEMENT** : Règlement par mandats administratifs en 30 jours maximum, sur Budget 2011 Section Investissement (Fonds propres)

12. **DATE LIMITE de RECEPTION des OFFRES** : Jeudi 13 octobre 2011 – 10 heures

13. **DATE d'ENVOI à la PUBLICATION** : Lundi 03 octobre 2011



AMENAGEMENT DU BUREAU PLACE ST SERVIN
NOTRE TRAVAIL

SYSTEME DE VENTILATION
 SYSTEME DE CLIMATISATION
 SYSTEME DE CHAUFFAGE
 SYSTEME DE REFRIGERATION
 SYSTEME DE SANITAIRES
 SYSTEME DE SECOURS
 SYSTEME DE SURETE
 SYSTEME DE PROTECTION
 SYSTEME DE PROTECTION
 SYSTEME DE PROTECTION

PERMIS DE CONSTRUIRE

PROJET
 PLANCHER N°
 PERMIS DE CONSTRUIRE
 PROJET
 PLANCHER N°